

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

SYDNEY A HOPE.¹

WHITEHALL, 6 avril 1786.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HOPE.

MONSIEUR,—Après vous avoir informé, dans ma lettre de cette même date, que Sa Majesté avait gracieusement daigné approuver vos actes dans l'exécution des devoirs de votre charge, et qu'elle a une haute opinion de votre habileté, on ne peut, pour un seul instant, soupçonner que tout remaniement ayant occasionné votre déplacement résulte ou provient d'un manque de votre part de ces aptitudes voulues dont doivent être nécessairement douées les personnes occupant le poste très élevé dont vous avez été pourvu ou de toute autre cause qui pourrait affecter votre caractère.

Sa Majesté, depuis quelque temps avant votre nomination à la position de lieutenant-gouverneur de Québec, songeait à nommer un gouverneur général pour les possessions qui lui restent en Amérique, non seulement dans le dessein d'unir leur puissance et leurs intérêts généraux, mais pour résoudre plus promptement les questions qui exigeraient une solution immédiate. Il a plu, à cet effet, à Sa Majesté de jeter les yeux sur sir Guy Carleton, un officier supérieur et distingué dans sa profession militaire et singulièrement compétent, à cause de sa longue expérience des choses tant législatives que commerciales et politiques, pour remplir ces fonctions éminentes.²

Afin de terminer ce nouvel arrangement et de revêtir sir G. Carleton des pouvoirs que requiert indispensablement sa situation, il a été jugé opportun de diminuer les pouvoirs exercés jusqu'ici par les gouverneurs de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, aussi bien que la désignation de leurs postes, en leur attribuant le titre de lieutenants-gouverneurs; les deux derniers, néanmoins, continueront à recevoir le traitement attaché à leurs fonctions d'autrefois, et le lieutenant-gouverneur de Québec sera placé sur ce même pied. Sa Majesté aurait fortement souhaité que dans cette réorganisation vous fussiez traité conformément à vos désirs, mais, en raison de certaines circonstances particulières, elle a cru bon et juste de laisser au colonel Carleton³ le choix entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Québec. Si, comme on l'espère, il préférerait conserver son

¹Archives canadiennes, Q. 26-1, p. 82.

²L'extrait suivant de la "London Gazette" du 15 avril 1786, indique comment ce dessein a été réalisé: "Il a plu au roi de nommer Sir Guy Carleton, chevalier de l'ordre très honorable du Bain, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec, en Amérique, en remplacement de sir Frederic Haldimand, chevalier du Bain.

"Le roi a aussi daigné nommer ledit sir Guy Carleton capitaine général et gouverneur en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris les îles de Saint-Jean et Cap-Breton, en Amérique, à la place de John Parr, Esq.; et de la province de Nouveau-Brunswick, en Amérique, en remplacement de Thomas Carleton, Esq.

"Il a plu aussi au roi de nommer ledit sir Guy Carleton général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté dans les provinces et îles susmentionnées et dans l'île de Terre-Neuve." Voir aussi "Quebec Gazette" 17 août 1786.

³Le colonel Thomas Carleton était le frère de sir Guy Carleton et, à cette époque, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.